

INFORMATION FÉVRIER 2026

Votre certificat d'assurance

En annexe de cette lettre, vous trouverez votre certificat personnel d'assurance au 1^{er} janvier 2026. Il vaut la peine d'y jeter un coup d'œil : grâce à une rémunération exceptionnellement élevée – 13% – en 2025, votre avoir de vieillesse ainsi que les prestations projetées ont en conséquence augmenté.



La SVE a accordé à toutes les personnes assurées au 31 décembre 2025 un taux d'intérêt de fin d'année de 5%. En plus de la rémunération supplémentaire déjà créditée en mai dernier, cela revient à une rémunération totale de 13%.

Taux élevé grâce à d'excellents placements

Lorsque sa situation financière le permet, la SVE peut en effet faire participer ses assurés à son succès. Compte tenu de l'évolution positive sur les marchés financiers, des résultats de placements réjouissants ainsi que de la hausse du taux de couverture grâce aux fonds libres, le Conseil de fondation a pris la décision de relever les taux d'intérêt. Malgré ces versements, le degré de couverture, qui atteignait un taux remarquable de 127,6% au 31 décembre 2025, souligne la stabilité financière de la SVE. Vous recevrez le Rapport d'activités abrégé 2025 avec le détail des résultats comptables en avril.

Comment lire votre certificat d'assurance

Grâce à cette rémunération élevée, votre avoir de vieillesse et les prestations projetées se sont améliorées par rapport à l'an dernier. Nous vous recommandons de vérifier votre rente projetée et de ne pas perdre de vue l'évolution de votre avoir

de vieillesse. Vous trouverez des explications de termes dans l'aide-mémoire «Certificat d'assurance» sous www.sve.ch/fr#aides-memoire. Au cas où vous souhaiteriez améliorer vos prestations, vous pouvez changer de plan d'épargne ou effectuer des versements volontaires. Il est possible de simuler ces deux options en toute tranquillité dans le portail des assurés <https://mypk.sve.ch>.

Veuillez noter que les avoirs de vieillesse des personnes qui sortiront de la SVE au cours de l'année 2026 seront rémunérés, comme d'habitude au taux minimal LPP, qui est actuellement de 1,25%.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous offrons nos meilleurs vœux pour 2026.



Peter Strassmann
Directeur général



Martina Ingold
Directrice adjointe
Responsable du conseil en assurance